



LE SAJ ET LE MAL AGI

Par Jean Blairon, Jacqueline Fastrès, Isabelle Dubois et Caroline Garzoñ

Une fois encore¹, une affaire de maltraitance d'enfant a donné lieu à un traitement médiatique extrêmement curieux, où l'utilisation contestable d'une émotion sociale s'est effectué au détriment de l'usage élémentaire de la raison, en produisant des effets d'emballement inquiétants.

Un basculement rapide s'observe en effet dans les cas de ce type : la question « comment un tel mal a-t-il pu être agi ? » est aussitôt remplacée par une autre « le SAJ (plus ou moins impliqué dans la situation) a-t-il mal agi ? » ; cette dernière question est d'ailleurs posée de telle manière qu'elle contient déjà les prémisses (en réalité non fondées) d'une réponse affirmative.

Le dernier exemple en date est l'émission « Controverse » que RTL/TVI a consacrée le 27/2/2011 aux sévices subis par une très jeune enfant bruxelloise, confiée par sa mère à un ami qui lui aurait fait subir des traitements cruels et violents.

Le résumé de l'émission sur le site de la chaîne privée donne le ton : *Controverse était ce dimanche consacré à l'affaire Alicia, cette enfant martyrisée par l'ex-compagnon de sa mère et toujours à l'hôpital dans le coma. Était-ce prévisible, le SAJ (service d'aide à la jeunesse) a-t-il souffert de dysfonctionnements ? Éléments de réponse.*

Ce traitement médiatique injustifié nous paraît devoir être déconstruit, non seulement aux fins d'assurer un élémentaire recul réflexif et critique par rapport à son fonctionnement, mais aussi pour en prévenir les effets sociétaux dévastateurs.

LE PLATEAU

Indiquons tout d'abord la structure du plateau constitué par Pascal Vrebos, avec les invités, dans l'ordre et en leurs titres et qualités tels que présentés sur le site de RTL Tvi.

- **Evelyne Huytebroeck** : ministre de la Jeunesse — Ecolo
- **Patricia** : maman d'accueil
- **Liliane Baudart** : directrice générale de l'Aide à la jeunesse au Ministère de la Communauté française
- **Marc** : papa d'accueil SAJ
- **Jean-Luc Agosti** : directeur général du département Accompagnement de l'ONE
- **Jean-Yves Hayez** : pédopsychiatre
- **Philippe Morandini** : magistrat et membre du Conseil supérieur de la Justice
- **Dr Patrick Schlessner** : pédiatre intensiviste «SOS Enfants» CHC Liège
- **Bernard De Vos** : délégué général aux Droits de l'enfant
- **Julie Poncelet** : témoin et auteur du livre «Mauvaise enfant»

En fait, c'est au titre de Ministre de l'Aide à la jeunesse (et non de la Jeunesse, une autre de ses attributions), qu'Evelyne Huytebroeck est invitée; l'erreur en dit d'ailleurs long sur la mécon-

1 On se souvient du battage médiatique occasionné par la mort accidentelle d'un enfant à Dinant et des tentatives d'accusation portées de manière fallacieuse à l'encontre du SAJ par des journalistes et, de façon plus grave encore, par des intervenants sociaux.



naissance du secteur, même dans le milieu médiatique. Notons aussi que les deux parents d'accueil invités sont appelés par leur prénom, ce qui n'a rien d'anodin, puisque cela favorise, pour le téléspectateur, le phénomène d'identification bien connu en télévision et donne d'emblée une longueur d'avance à l'émotion au détriment de la raison. Enfin, Julie Poncelet est présentée comme « témoin », alors même qu'elle n'est en rien témoin de l'affaire dont il est question.

LA STRUCTURE GLOBALE DE L'ÉMISSION

Le résumé de l'émission placé sur le site de RTL/TVI est éloquent et révèle la structure profonde de l'émission

Le point de vue structurant est la mise en cause du SAJ :

« Les premiers rapports sont arrivés sur le bureau de la ministre en charge de l'aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck (Ecolo) : « *Erasme très clairement, tout comme l'école (d'Alicia), tout comme le service (social) ne nous disent pas qu'il y a urgence ou un enfant maltraité. C'est important à savoir. Donc à ce moment-là, le service qui suit la petite fille continue à voir la maman qui souvent se dérobe, effectivement. Il y a eu des rencontres jusqu'à vendredi passé entre le SAJ, le service qui suit la maman et celle-ci.* »

Le suivi de cette famille par le SAJ était donc régulier et opéré par plusieurs acteurs. Selon Liliane Baudart, la directrice générale de l'Aide à la Jeunesse au Ministère de la Communauté française, « *il n'y avait aucun indice à côté desquels seraient passés les travailleurs sociaux. Pourquoi ? A fortiori, si nous sommes bien informés, ce n'est pas la maman qui est maltraitante. Ce n'est pas la maman qui passe à l'acte.* »

Le seul sous-titre du résumé nie cependant l'affirmation de la directrice générale

«J'ai mon petit qui va mourir et personne ne s'en occupe»

(alors que ce propos, tenu par une famille d'accueil, n'a rien de comparable à la situation de maltraitance, nous allons le voir).

Le résumé continue :

Où le bât blesse-t-il alors (mais a-t-on établi qu'il blessait ?) ? Il y a trop d'intervenants différents pour un même cas, mais aucun n'a vraiment les moyens d'aider et de suivre en profondeur ce cas. « *Les dossiers sont trop saucissonnés et ce qui se passe, c'est une perte de sentiment de responsabilité individuelle. Une perte de lien fort. Il y a rarement quelqu'un de repérable et qui va suivre à fond un cas de A à Z et qui va prendre des décisions rapides* », selon le pédopsychiatre Jean-Yves Hayez.

Patricia, une mère d'accueil qui s'occupe actuellement d'un enfant gravement malade, témoigne de l'isolement dans lequel ces enfants gérés par l'aide à la jeunesse se trouvent. « *Il n'y a personne qui s'occupe de vous en fait. Moi j'ai mon petit, là, qui va mourir et je n'ai personne qui s'en occupe. On ne s'en fait pas pour lui. Mais si vous n'avez pas d'assurance hospitalière, qu'est-ce qu'on vous fait ? On vous le retire.* »



La structure du résumé cristallise celle de l'émission ; l'ordre des séquences ainsi résumées est porteur de sens en tant que tel.

- On ouvre sur une suspicion (on insinue qu'une enquête a été diligentée, alors qu'il s'agit d'une simple demande de rapport);
- on acte les démentis de la Ministre et de la Directrice générale de l'aide à la jeunesse ;
- on affirme néanmoins que « le bât blesse ».
- Et on replie l'émission par un témoignage (une maman d'accueil) qui réaffirme le manque de suivi, l'abandon par les services publics, l'indifférence devant la souffrance et la mort d'un enfant, même si ce témoignage n'a rien à voir avec le sujet du jour.

Le témoignage de la maman d'accueil réalise en effet un quadruple amalgame :

- l'auteur présumé des faits évoqués par l'émission n'appartient pas à une famille d'accueil suivie par un SAJ ;
- la situation évoquée par le témoin n'est pas suivie par un SAJ, mais par un SPJ ;
- ce qui est reproché au service public n'est pas un suivi social défaillant mais un suivi administratif apparemment inexistant (mais cela n'est pas très clair);
- l'enfant dont il est question n'est en rien victime de maltraitance, il souffre malheureusement d'une maladie grave.

Qu'à cela ne tienne : la rédaction reprend la phrase et la met en exergue (c'est le seul sous-titre du résumé) «**J'ai mon petit qui va mourir et personne ne s'en occupe**» (ce qui est d'ailleurs inexact).

L'OBJECTIVATION DES INTERVENTIONS

Un examen attentif et minutieux ferait apparaître le déséquilibre de l'émission et notamment le poids qu'elle donne aux critiques qui sous-entendent des manquements dont aurait été coupable le SAJ de Bruxelles.

Tant le nombre des interventions accordées au Docteur Hayez, que la place que ses arguments occupent dans les questions adressées aux autres intervenants et que le contenu des relances opérées par le présentateur de l'émission **orientent** la perception du débat vers une accusation implicite « le SAJ aurait dû voir, aurait dû agir vite et aurait pu ainsi empêcher la maltraitance » et ce, malgré tous les démentis qui sont apportés par au moins quatre intervenants.

Epinglons quelques éléments significatifs (nous suivons ici l'ordre des interventions des uns et des autres, et indiquerons entre parenthèses l'évolution du nombre d'interventions auxquelles les invités ont eu droit).

Le **Dr Hayez** est interrogé le premier : comment une telle cruauté est-elle possible ? Il répond en deux temps.

Le magistrat **P. Morandini** est interpellé : il est supposé connaître de nombreuses situations où précarité et maltraitance coexistent ; il nie cette relation.

Le **Dr Schlessler** est interrogé sur les difficultés de repérer les situations de maltraitance (les questions induisent un manque à ce sujet).



Le SAJ et le mal agi

B. De Vos est interrogé sur le caractère dramatiquement exceptionnel ou non de la situation ; il la recontextualise en pointant un manque de services sociaux de première ligne et de solidarité citoyenne ; le propos n'est pas relayé vers un autre intervenant.

La Ministre est alors interpellée : elle aurait « mené une enquête » ; son rappel des faits conduit à une intervention (pour le moins indécente) de P. Vrebos « dommage (que la demande de placement) ne soit pas intervenue quinze jours plus tôt. »

Le **Dr Hayez** (2°) explique alors « pourquoi le bât blesse trop souvent » (sic) : on aurait créé une foule de petites institutions, ce qui aurait produit une perte du sentiment de responsabilité individuelle et un déficit en matière de décision rapide ; par ailleurs on aurait affaibli le pouvoir judiciaire au profit d'un service social (le SAJ en l'occurrence).

L. Baudart rétorque clairement que le SAJ de Bruxelles a été pro-actif dans la situation.

Le **Dr Hayez** (3°) lui oppose que ce serait la 5ème fois en un an qu'un problème se serait posé dans un SAJ et redit qu'on y perd du temps en travaillant avec trop intervenants.

M. Morandini (2°) objecte qu'on surfe sur l'émotion et que le pouvoir judiciaire ne peut pas tout résoudre (il est coupé).

M. Agosti (ONE) explique en quoi le Docteur Hayez pose un vrai débat.

Le **Dr Schlessler** (2°) nuance les propos de Hayez sur la forme – il est alors relancé par P. Vrebos « :vous les partagez quand même (sur le fond) ».

La **Ministre Huytebroeck** (2°) redit l'importance de la famille pour tout enfant, critique le discrédit jeté sur le SAJ et en appelle à plus de coordination intersectorielle. Le présentateur relie cette intervention à l'argument de J.-Y. Hayez.

L. Baudart (2°) prend position sans ambiguïté sur la rigueur du travail réalisé par les SAJ.

Le **Dr Schlessler** (3°) est interpellé par P. Vrebos : « vous êtes convaincu ? ». Il avance un argument sur le temps médical (très rapide), le temps SAJ (lent), le temps de la justice (très lent).

P. Morandini (3°) rejette l'accusation de lenteur de la justice, code pénal à l'appui.

Hayez (4°) réinterpellé une nouvelle fois à l'occasion de répéter ses thèses.

Morandini (4°) réagit à un mail à propos de la participation des parents (ce qui est une des composantes du travail au SAJ) et distingue le travail pénal et le travail social.

De Vos (2°) est interpellé sur l'argument de Hayez : y a-t-il trop d'institutions ? Il déplace le débat et critique le manque de cohérence introduit par la création de certains dispositifs dépendant d'autres niveaux de pouvoir que la Communauté française (services communaux par exemple). Son propos, qui introduit une nouvelle dimension, ne fait l'objet de relance ni de question.

La Famille d'accueil 1 lance une accusation d'abandon et de manque de suivi de la part des services publics.

L. Baudart (3°) rappelle la règle du suivi administratif, mais ne peut répondre précisément à cette situation qu'elle ne connaît pas.

La Ministre (3°) évoque son projet de recherche sur les familles d'accueil (elle est interrompue plusieurs fois par le témoin).

La Famille d'accueil 2 apporte un témoignage différent ; le papa est néanmoins relancé par le présentateur sur la question de la maltraitance (à l'occasion du retour des enfants en week-end dans leur famille d'origine).

La différence des deux situations (une négative, une positive) est décrétée par P. Vrebos « mettre de l'eau au moulin du Dr Hayez ».

Le témoignage de **Mme Ponselet** est introduit par la formule « une maltraitance très peu connue des services qui devraient la connaître (sic) ».



Hayez (5°) est encore une fois réinterpellé, il dialogue avec le témoin pour aboutir sur le fait que même dans des situations difficiles à détecter « il y a des signaux » (sous-entendu : on devrait pouvoir les détecter).

De Vos (3°) met en lumière l'importance de la parole de l'enfant dans le système d'aide et dans le système judiciaire.

La Ministre (4°) se voit demander « vous allez changer quoi ? » - ce qui est une question très orientée, puisqu'elle suppose qu'il faut changer quelque chose. La question est de plus piégeante, puisque si la responsable politique ose affirmer qu'il n'y a rien à changer, on pourra la verser dans le camp des « indifférents » (des coupables) ; si elle annonce des changements, cette annonce pourra servir de confirmation au verdict de culpabilité implicitement véhiculé par l'émission. En l'occurrence, la Ministre choisit une voie médiane, qui lui permet d'affirmer qu'un changement radical n'est pas à l'ordre du jour. Reste à voir comment cette affirmation mesurée peut être interprétée par des spectateurs orientés depuis le début dans une interprétation non fondée.

UNE ACCUMULATION DE SOPHISMES

Cette description de la succession des « unités de signification » est confirmée par l'analyse des arguments qui font l'objet d'une « adoption » par le présentateur de Controverse (il les relaie en effet et construit sur eux la ligne rédactionnelle de son émission).

Ces arguments relèvent en effet massivement de la catégorie des sophismes ou des paralogismes, que les logiciens Arnauld et Nicole ont dénoncés dès les années... 1662².

Nous en donnons ici les principales occurrences, en nous référant au traité de logique des deux penseurs de Port-Royal.

Tirer une conclusion générale d'une induction défectueuse

Le raisonnement par induction repose sur l'établissement d'une collection suffisante de faits semblables, qui autorise, par son amplitude, l'établissement d'une vérité générale.

Nous avons affaire ici à une induction défectueuse, puisque la collection de faits évoqués est extrêmement marginale (la situation est confirmée par B. De Vos comme relevant du domaine de l'exception) et que le Dr Hayez évoque « cinq faits durant l'année écoulée » dont il n'établit nullement qu'ils ressortissent à une catégorie commune.

Supposer pour vrai ce qui est en question

L'argument de J.-Y. Hayez qui consiste à dire que la « multiplication » des services créés conduit à une déresponsabilisation individuelle est une affirmation sans preuve (au contraire, on peut relever que le Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE) a de fait interpellé le SAJ et proposé un placement) ; cette affirmation s'appuie justement sur ce qui devrait être prouvé (la thèse d'un dysfonctionnement du système social).

2 Arnauld et Nicole, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion, 1970, pp. 304 et sq.

Passer de ce qui est vrai à quelque égard à ce qui est vrai simplement

Si les réformes du secteur de l'aide à la jeunesse ont de fait multiplié les formes de services d'aide, il n'est nullement prouvé que cette multiplication ait été concomitante d'une dilution du suivi : on peut au contraire penser que cette multiplication a pu produire une diversification qui peut être utile : les SAIE, par exemple, permettent une présence bien plus grande auprès des familles dans leur lieu de vie, ce qui est une volonté politique afin d'éviter une trop longue séparation des parents et des enfants par des placements qui peuvent être limités, tout en assurant un suivi efficace.

Juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident (fallacio accidentis)

Durant cette émission, des changements sont définis comme à opérer sur base d'une seule situation, aussi tragique soit-elle, mais qui ne concerne le système de l'aide que marginalement. Le raisonnement qui en appelle à une rejudiciarisation est aussi absurde que celui qui conclurait, sur base des accidents causés par les conducteurs qui prennent les autoroutes à contre-sens, à la nécessité de revenir aux nationales (aux routes à deux bandes- en l'occurrence ici au seul système judiciaire) ...

« ON TUE UN ENFANT »

Il faut maintenant se poser deux questions : pourquoi une émission peut-elle être bâtie aussi légèrement (quels mécanismes en assurent-ils l'efficacité ?) ? Quels sont les effets possibles d'un tel traitement médiatique, au-delà du discrédit facile (et scandaleux) jeté sur un service ?

Le psychanalyste Serge Leclaire dans son ouvrage *On tue un enfant* propose un raisonnement qui peut être utilement mobilisé en l'occurrence.

Il attire notre attention sur la figure imaginaire et fascinante de « l'enfant merveilleux », « nostalgie du regard de la mère qui en a fait un extrême de splendeur, tel l'enfant Jésus en majesté, lumière et joyau rayonnant d'absolue puissance »³. Il enchaîne :

« Il y a pour chacun, toujours, un enfant à tuer, le deuil à faire et à refaire continuellement d'une représentation de plénitude, de jouissance immobile, une lumière à aveugler pour qu'elle puisse briller et s'éteindre sur fond de nuit. Qui ne fait et refait ce deuil de l'enfant merveilleux qu'il aurait été, reste dans les limbes et la clarté laiteuse d'une attente sans ombre et sans espoir ; mais qui croit avoir, une fois pour toutes, réglé son compte à la figure du tyran, s'exile des sources de son génie, et se tient pour un esprit fort devant le règne de la jouissance. »

Serge Leclaire évoque dans ce contexte cette « première mort », « celle que nous avons à traverser dès l'instant où nous sommes nés, celle que nous connaissons et dont nous ne cessons de parler, puisque nous avons à la vivre chaque jour, cette mort à l'enfant merveilleux ou terrifiant que nous avons été dans les rêves de ceux qui nous ont faits ou vus naître. »⁴ Et il dénonce toutes les confusions entre cette « première mort » et la seconde, « dont il n'y a rien à dire ».

3 S. Leclaire, *On tue un enfant*, Paris, Seuil, 1975, p. 11.

4 Idem, *ibidem*, p. 13.



On comprend dès lors peut-être mieux ce que la mort réelle ou crainte d'un enfant peut éveiller ou réveiller en chacun comme émotion, ce qu'elle peut convoquer comme résonance, quel deuil impossible elle peut raviver et exiger.

Cette explication nous semble pouvoir éclairer d'un jour particulier l'acharnement à transformer des questions qui touchent à l'incompréhension par rapport au mal en des quêtes et enquêtes éperdues d'un « coupable » qui aurait mal agi.

Mais il convient aussi de rappeler qu'un tel traitement, s'il assure dans un premier temps une audience confortable, n'est pas sans effet dans le corps social.

Il constitue en effet une inquiétante « libération de l'instinct de conservation » dénoncée par Paul Virilio dans sa forte contribution « La délation de masse ».

Le grand critique cite en effet cette prise de position d'Adolf Hitler :

« Les lois de la vie ont des conséquences qui sont semblables pour les peuples et les individus. Lorsque, chez une créature déterminée, l'instinct de conservation dans son double but de conversation et de reproduction n'existe qu'à l'état élémentaire, **il ne peut espérer que des satisfactions limitées** ; la suite logique, c'est la lutte **sous toutes ses formes** pour maintenir la possibilité de la vie, pour la **libération de l'instinct de conservation**. »⁵

Nous pouvons à partir de là mieux comprendre les clés du succès de telles émissions comme leurs effets potentiels : elles s'inscrivent dans le projet d'une semblable « libération », prometteuse de « satisfactions moins limitées » - nous pensons par exemple au dangereux dédouanement du travail que tous ont à faire par rapport à leur « première mort ».

Le problème est évidemment qu'une telle « libération » trouve sa forme politique dans « le développement de l'autodéfense avec tout ce que cela suppose de conflits et de ruptures entre les groupes et les individus d'une même société. De même que l'organisation minutieuse de ces ruptures fut hier un chef-d'oeuvre du nazisme comme du fascisme, de même l'organisation systématique de la délation pourrait bien devenir celui de l'Etat moderne. »⁶

Et c'est bien le risque le plus grand des raisonnements qui sont actuellement mis en avant par rapport à certains accidents tragiques : l'exigence de « risque zéro », de « détection plus que précoce », d'« intervention ultra-rapide », de « rejudiciarisation », si elle devait fonder un nouveau système politique en s'appuyant sur l'imaginaire de l'enfant merveilleux, risquerait de nous précipiter dans une société de ruptures sociales systématiquement organisées de bien mauvaise augure.

Le SAJ, qui incarne intrinsèquement, comme système social, l'inverse de ces « ruptures sociales » ne peut évidemment qu'être pris pour cible par ceux que cette « libération de l'instinct de conservation » peut séduire ou à qui elle peut profiter.

5 P. Virilio, « La délation de masse », in *L'insécurité du territoire*, Paris, Galilée, 2ème édition, 1993, p. 211.

6 *Ibidem*, p. 212.